



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Patricia PALMONT**  
**Date de convocation : 19 avril 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 28**  
**Nombre de procuration : 10**

**Extrait n°CC-04-2023-094**

**Objet : Modification de l'intitulé de deux postes suivants :**

- « **Technicien travaux divers et imprévus** »
- « **Gestionnaire Marchés Publics** »

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Robert DULYMBOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia PALMONT, Stéphane LORDELLOT à Kristelle RISAL, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Christian VERNEUIL, Jean-Baptiste ROTSEN à Jean-Hugues MOMPFILE, Sarah ANGAMA à Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL à Paulette RAPON, Christian PALIN à Patricia GUION-FIRMIN.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Maurice BONTÉ, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Germain DUTON, Gwladys COLER, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L327-1, L327-3, L327-4 ;

**Vu** la loi du 6 août 2019, portant transformation de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire n° BC-03-2020/028 du 04 mars 2020 portant création de postes pour la Direction Eau et Assainissement dont 1 poste de technicien travaux Divers et Imprévus ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire n° BC 07-11-2016/157-1 du 07 novembre 2016 portant création des postes générés par le transfert de la compétence eau et Assainissement dont 1 poste de gestionnaire des Marchés Publics ;

**Considérant** le tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** la proposition de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Martinique (DEAL) de financer deux postes d'ingénierie à 100 % pour accélérer la mise en œuvre du Contrat de Progrès par le biais d'une convention d'une durée d'un an renouvelable deux fois ;

Considérant que les conditions sont les suivantes :

- Affectation des postes aux missions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, par conséquent les intitulés des fiches de postes devront mentionner cette particularité,
- Participation de la DEAL au jury de recrutement,
- Transmission des bilans réguliers à la DEAL par CAP Nord Martinique ;

**Considérant** qu'il convient d'autoriser la modification des intitulés des fiches de postes comme suit :

- « Chargé de projet travaux divers et imprévus Eau et Assainissement », au lieu de « Technicien travaux divers et imprévus »,
- « Gestionnaire des marchés publics Eau et Assainissement », au lieu de « Gestionnaire des Marchés Publics » ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'autoriser** la modification des intitulés des fiches de postes comme suit :

- Chargé de projet travaux divers et imprévus Eau et Assainissement.
- Gestionnaire des marchés publics Eau et Assainissement.

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à signer les conventions.

### Article 3 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 38

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 mai 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT